



SSIAP 1

MODULE COMPLÉMENTAIRE

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE :
**AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 1**

OBJECTIF

Ce module vise à donner aux candidats, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi d'agent S.S.I.A.P. Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence.

PRÉ REQUIS

Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Sécurité incendie

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

PARTIE 2. Installations techniques

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir ;
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

PARTIE 3. Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Connaître les limites de son action

PARTIE 4. Concrétisation des acquis

- Visites applicatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P.
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. - Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 2.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, permettra l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence.

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



43,3 heures - 6,5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées